



ROYAUME DU MAROC
 المملكة المغربية
 وزارة المكلف بالعمارة القومية
 بالخارج وشؤون الهجرة



Royaume du Maroc
 Ministère Chargé des Marocains Résidents
 à l'Étranger et des Affaires de la Migration



Au service
 des peuples
 et des nations



Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
 and Cooperation SDC

TERMES DE REFERENCE -PROVISOIRES

Appel à consultation pour la planification des actions dans le cadre du programme conjoint OIM-PNUD : « *Intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement* »

Date de début Avril 2017
 Date de fin Août 2017

1. PRESENTATION DE LA PRESTATION

Contexte

Le présent appel à consultation s'inscrit dans le cadre des activités du programme « *Intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement* », mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM). Ce programme est financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération suisse.

Le programme « *Intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement* » dans lequel s'intègre la présente consultation offre un accompagnement au MCMREAM et aux autres ministères portant les stratégies prioritaires visant l'amélioration des compétences techniques ainsi que le renforcement des synergies interinstitutionnelles nécessaires à une véritable intégration de la Migration dans les politiques publiques sectorielles. C'est dans cet objectif que l'OIM a accompagné en 2016 la mise en synergie des stratégies du MCMREAM et du Ministère la Santé, à travers l'élaboration d'un **Plan Stratégique National Santé et Immigration (PSNSI)**.

Suite à cet exercice fructueux, il s'agit, à la demande de la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) du Ministère de la Santé, de favoriser la mise en œuvre et l'opérationnalisation du PSNSI en le déclinant au niveau régional. C'est pourquoi, dans le contexte favorable de la réforme territoriale de la Régionalisation avancée, la consultation objet des présents termes de référence cible l'élaboration d'un **Plan Stratégique Régional Santé et Immigration (PSRSI)** dont la gestion sera basée sur la performance.

Cette déclinaison du PSNSI, favorisée par le processus de régionalisation avancée amorcé au Maroc, permettra une meilleure compréhension du lien entre santé et migration au niveau local, tout en apportant des réponses sanitaires concrètes au plus proche des réalités vécues par les migrants dans les différentes régions marocaines identifiées, avec pour corollaire de meilleures perspectives d'intégration dans leur société d'accueil.

2. OBJECTIF GENERAL DE LA CONSULTATION

Orienter et soutenir les Directions régionales de la Santé de trois régions (Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat¹) par l'élaboration du PSRSI.

Objectifs spécifiques de la consultation

L'intervention proposée vise à accompagner les Directions régionales de la Santé des trois régions afin d'élaborer un PSRSI pour (1) permettre la déclinaison stratégique et opérationnelle du PSNSI à l'échelle locale mais également pour (2) favoriser l'intégration de la thématique migration et santé dans les stratégies régionales de développement. Les Directions régionales de la Santé ciblées favoriseront la mobilisation de tous les acteurs territoriaux intervenant en matière de Migration et de Santé (dont les collectivités

¹ Régions identifiées comme prioritaires par le Comité de pilotage du Projet, sur la base de leurs profils migratoires, et approuvées par la DELM-MS dans la mesure où elles offrent deux typologies représentatives des régions à fort ancrage rural d'une part (Oriental) et à forte concentration urbaine de l'autre (Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra).



ROYAUME DU MAROC
ROYAUME DU MAROC
ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية
السّوارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration



Au service
des peuples
et des nations



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

territoriales et la société civile) aux trois niveaux de gouvernance (Région, Provinces, Communes) afin qu'ils soient consultés pour l'élaboration du PSRSI.

La prestation sera d'une durée de 5 mois maximum.

Le descriptif indicatif ci-dessous a pour objectif de donner une idée sur les prestations attendues et servira de base de discussion avec le/la consultant-e au moment de l'examen de l'offre. En prenant en compte les travaux réalisés par l'OIM dans le cadre de ses différents projets (principalement projets « Intégration de la migration », ICMD, INDIMAJ-Oriental, Santé et RDPP), le/la consultant-e devra :

- identifier, en concertation avec l'OIM, le Ministère de la santé et le MCMREAM, les **principales institutions** impliquées et/ou concernées par la thématique de la santé et de l'immigration au niveau des régions prioritaires ;
- établir un **état des lieux² exhaustif** au niveau régional en matière de santé et immigration (cartographie des acteurs, de l'expertise et des capacités institutionnelles, situation épidémiologique, revue de littérature sur les statistiques et les connaissances existante, cartographie des acteurs, l'offre de soins existante) suivi d'une **analyse critique** ;
- examiner les **effets mutuels** de la santé des migrant-e-s sur le développement et plus précisément sur leur intégration socio-professionnelle dans les régions prioritaires ;
- accompagner les Directions régionales de la Santé et les acteurs-clés locaux dans **l'identification de domaines d'interventions prioritaires, la formulation d'orientations stratégiques et l'identification d'actions pilotes spécifiques** portant sur la thématique santé et immigration ;
- selon les priorités et les interventions prévues dans ledit PSNSI, définir une méthodologie type comportant l'élaboration d'une **feuille de route/plan d'action** permettant la mise en œuvre d'un PSRSI tenant compte des spécificités régionales à chaque fois que c'est pertinent, en formulant :
 - un cadre stratégique précis ;
 - des objectifs et des actions pilotes précises ;
 - les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions pilotes identifiées au niveau régional, provincial et local ;
 - un calendrier d'activités ;
 - la budgétisation pour la mise en œuvre des actions pilotes identifiées ;
 - une matrice de performance chiffrée comprenant des indicateurs précis et adaptés pour suivre et évaluer les performances de mise en œuvre du plan ainsi élaboré, y compris des indicateurs relatifs à l'intégration au niveau des stratégies régionales de développement (essentiellement les PDR, les PDP et les PAC³).
- établir un **plan d'action pour le renforcement des capacités**, en identifiant : les objectifs, le public-cible (points focaux), les modalités, le calendrier, la budgétisation pour mener à bien chaque action de renforcement de capacités et des indicateurs précis pour mesurer le progrès dans le renforcement de capacités (y compris une évaluation de la situation initiale) ;
- accompagner les institutions pertinentes dans **l'identification de points focaux** avec l'expertise nécessaire pour la mise en place des actions M&D prioritaires dans le secteur de la santé et de leur mise en réseau.

3. RESULTATS ET LIVRABLES DE LA PRESTATION

Résultat 1 :

Les autorités et institutions pertinentes des régions identifiées connaissent l'influence mutuelle des tendances migratoires sur le secteur de la santé et des dynamiques du secteur de la santé sur l'immigration au niveau régional.

Produits attendus :

² Dans la limite des données disponibles.

³ Plans de Développement Régional, Plans de Développement Provincial et Plans d'Action Communaux.



ROYAUME DU MAROC
ROYAUME DU MAROC
ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية
السّوارة المكلفة بالعمارة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration



Au service
des peuples
et des nations



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

- rapport de l'état des lieux** suivi d'une analyse critique et comprenant une synthèse sur les effets mutuels de la santé des migrant-e-s sur le développement et plus précisément sur leur intégration socio-professionnelle dans les régions identifiées ;
- présentation des résultats** de la recherche aux membres du Comité National Migration et Développement et aux membres d'autres groupes de coordination pertinents (dont les équipes régionales).

Résultat 2 :

Les régions marocaines sont dotées d'un PSRSI, d'une matrice de performance, ainsi que d'une stratégie de mobilisation des ressources correspondante.

Produits attendus :

- une **feuille de route/plan d'action** est élaborée pour l'opérationnalisation du PSNSI dans les régions prioritaires, comprenant des objectifs, des actions pilotes précises, un calendrier d'activités et un budget spécifique pour la mise en œuvre des actions identifiées ;
- une **matrice de performance** est élaborée de manière à suivre et à évaluer la mise en œuvre du PSRSI, incluant les cibles des futures activités menées en lien avec la thématique santé et immigration ainsi que des indicateurs d'impacts, de résultats et de couverture du PSNSI au niveau régional, provincial et communal (y compris par les collectivités territoriales) ;
- un **budget** correspondant ;
- une **présentation** de la feuille de route lors d'un atelier de validation avec les membres du Comité National Migration et Développement et des groupes de coordination pertinents.

Résultat 3 :

Les institutions impliquées dans l'exercice d'intégration de la migration dans le secteur de la santé au niveau régional ont un Plan d'action pour le renforcement des capacités nécessaire à la déclinaison du PSNSI.

Produits attendus :

- plan de renforcement des capacités** des acteurs clés au niveau régional afin d'optimiser l'opérationnalisation du PSNSI au niveau régional ;
- proposition de **mécanismes de gouvernance multisectoriels** permettant d'optimiser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PSRSI.

4. PROFIL DU PRESTATAIRE

4.1 Expertise

Le(s) prestataire(s) doit/doivent avoir une expertise avérée dans le domaine d'intervention, à savoir :

- une expertise dans le domaine de la planification stratégique ;
- une expertise dans le domaine de la planification dans le secteur de la santé et/ou dans les questions relatives à la migration est considérée comme un atout ;
- une excellente connaissance du PSNSI ;
- une excellente connaissance du contexte (politique) marocain.

4.2 Langue de travail

Le/la consultant-e devra avoir une parfaite maîtrise du français. La maîtrise de l'arabe serait un plus. Les rapports et les documents requis seront produits en français.

4.3 Autres compétences

Les points suivants constituent un avantage :

- Expérience dans l'emploi de méthodes participatives ;
- Connaissance de la langue arabe et de l'anglais.

NB : L'OIM, conjointement avec le Ministère de la santé et le MCMREAM, assurera le suivi des évolutions de la consultation.



ROYAUME DU MAROC
 المملكة المغربية
 وزارة الخارجية وشؤون الهجرة
 بالخارج



Royaume du Maroc
 Ministère Chargé des Marocains Résidant
 à l'Étranger et des Affaires de la Migration



Au service
 des peuples
 et des nations



Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
 and Cooperation SDC

5. GRILLE D'ÉVALUATION DE L'OFFRE DE SOUMISSION

Les offres techniques seront examinées selon la grille suivante :

CARACTERISTIQUES		Note max 1000
Rubrique	Expertise du soumissionnaire	200
1.1	Notoriété et références	50
1.2	Expérience et expertise du prestataire : qualifications, expériences, références dans le domaine d'intervention	75
1.3	Expérience de travail avec les institutions régionales et nationales	75
Rubrique	Démarche méthodologique	400
2.1	Pertinence de la réponse à l'offre	200
2.2	Clarté de la présentation <ul style="list-style-type: none"> • Logique et réalisme du plan d'exécution • Respect des délais 	100
2.3	Pertinence pédagogique : pertinence des outils proposés, méthodologie adoptée, programme proposé et techniques d'animation utilisées	100
Rubrique	Qualifications du personnel proposé	400
3.1	Equipe affectée à la mise en œuvre de la prestation <ul style="list-style-type: none"> • Formation (diplômes et certificats) • Expérience (CVs) 	400

Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de **700** points qui représente **70%** des points totaux de la proposition technique (notée sur 1000 points).

6. MODALITES DE SOUMISSION

Dans son offre de service, le/la consultant-e doit fournir :

- une **note méthodologique** exhaustive et étayée (2 pages maximum) ;
- un **plan de travail** ;
- un **chronogramme** ;
- le **détail des moyens humains** (CV du/des consultant-e-s obligatoires) et **matériels** qui seront engagés au service de l'étude ; ainsi que
- une **proposition financière** détaillée ;

permettant d'évaluer la pertinence et la qualité de l'approche proposée.

Dépôt de dossier de soumission

La Proposition présentée par chaque candidat sera envoyée par email à oimrecrute@iom.int, et l'objet comportera la mention suivante : *Appel à consultation Santé dans le cadre du programme conjoint : « Intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement ».*

Délai de soumission

Les propositions doivent être soumises au plus tard le lundi 27/03/2018.